

TERRITOIRES DURABLES ET RÉSILIENTS : un enjeu majeur de santé publique !

**FRANCE
VILLE DURABLE**



D'après les travaux des membres de

**FRANCE
VILLE DURABLE** 

NOTRE VISION DES TERRITOIRES DURABLES

Face aux impacts des activités humaines sur les territoires (dérèglement climatique, perte de biodiversité, épuisement des ressources...), il est urgent de partager les nouveaux fondamentaux de la ville durable : sobriété, résilience, inclusion et créativité.

La mission de France Ville Durable est de diffuser en France et à l'international ces nouveaux repères, ainsi que les nouvelles méthodes et réalisations qui en découlent.

Découvrez notre Manifeste :

www.francevilledurable.fr/lassociation/manifeste



COLLECTIVITES – ETAT – ENTREPRISES – EXPERTS
Ensemble pour accélérer les transformations des territoires

MEMBRES

Collectivités



Etat



Entreprises



Experts



SOMMAIRE

INTRODUCTION

5

- CONTEXTE ET OBJECTIFS DU LIVRABLE
- LES INÉGALITÉS DE SANTÉ : UN ENJEU SOCIAL ET TERRITORIAL
- INTÉGRATION DES ENJEUX DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DANS LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT : LE GUIDE ISADORA



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

12-28

- POUR UNE NATURE PRÉSERVÉE ET RÉGÉNÉRÉE EN VILLE : VECTEUR DE SANTÉ À INTÉGRER DANS LES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES, UN ENJEU MAJEUR DANS LA CONCEPTION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN FAVORABLES À LA SANTÉ

12-19

20-28



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

29-42

- DÉVELOPPER UNE OFFRE SUFFISANTE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ POUR TOUS·TES LES HABITANT·ES
- ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT GLOBAL DE LA POPULATION EN INSCRIVANT LES PROJETS DANS LE TEMPS LONG

31-37

38-42

INTRODUCTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU LIVRABLE

« *Un état complet de bien-être physique, mental et social atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et à l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente* » : la notion de **santé durable**, ainsi précisée au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002 pour compléter la définition de l'OMS de 1946, fait de la question environnementale un enjeu majeur de santé publique.

Vivre en bonne santé est d'ailleurs régulièrement cité dans les études d'opinion parmi les principales préoccupations des Français·es. Or quand l'exposition à la pollution de l'air est responsable de 40 000 décès prématurés chaque année en France^[1], et que la canicule de l'été 2022 est responsable de 3000 décès^[2] supplémentaires, l'aménagement durable et la résilience du territoire deviennent une priorité pour les politiques publiques. Il s'agit alors d'anticiper les conséquences des choix urbains sur les facteurs déterminants pour la santé et de privilégier les options favorables au bien-être des habitant.es.

Les effets bien visibles du dérèglement climatique et du dépassement des limites planétaires rendent le débat plus impératif encore. Ils aggravent de manière significative les risques sanitaires – sans compter la menace d'effondrement de nos sociétés humaines – et suscitent une inquiétude croissante. Chez les moins de 30 ans, plus particulièrement, la conscience des dangers induits par le dérèglement climatique se traduit même par de l'éco-anxiété^[3] (peur de l'avenir) ou de la solastalgie^[4] (désolation face à la perte), des maladies provoquant détresse et dépression. Si l'espérance de vie en bonne santé ne prend pas en compte les aspects de santé mentale, celle-ci doit être considérée à sa juste mesure dans le cadre des politiques urbaines.

A l'ère de l'anthropocène, se saisir des enjeux de santé devient primordial pour les villes et territoires.

Il était ainsi naturel pour France Ville Durable de se pencher sur la question et de faire le point sur les travaux et connaissances disponibles, comme sur les initiatives et idées novatrices pouvant nourrir les politiques locales d'aménagement.

[1] « Pollution de l'air ambiant : nouvelles estimations de son impact sur la santé des Français », Santé Publique France, 2021

[2] « Bilan canicule et santé : un été marqué par des phénomènes climatiques multiples et un impact sanitaire important », Santé Publique France, 2022

[3] « Young People's Voices on Climate Anxiety, Government Betrayal and Moral Injury: A Global Phenomenon », The Lancet, Elizabeth Marks et al., 2021

[4] Solastalgia: a new concept in human health and identity, Albrecht, G, 2005

Comment inclure systématiquement les problématiques de santé publique et d'environnement au cœur de la stratégie de territoire et des décisions prises dans la définition des projets ? Comment intégrer les impératifs de santé dans la planification, la conception et la gestion pour un urbanisme durable, résilient et favorable au bien-être des habitant-es ?

Ce document a pour ambition de répondre à ces quelques questions en présentant plusieurs moyens de parvenir à un urbanisme durable, inscrit au cœur des priorités des territoires, en faisant un outil d'amélioration de la santé en ville.

Ce livret résulte de la réunion des membres des 4 collèges de France Ville Durable : acteur·ices du milieu public comme privé, de la santé, de l'aménagement du territoire ou encore de préservation de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes, au sein d'un groupe de travail « Santé et Ville Durable ». A destination de tous·tes les professionnel·les,

son objectif est de regrouper un certain nombre de recommandations, éléments de méthode, outils et références indispensables qui permettent l'intégration des enjeux et déterminants de santé dans une stratégie de territoire durable et résilient^[5].

[5] Manifeste de France Ville Durable: <https://francevilledurable.fr/lassociation/manifeste/>

LES INÉGALITÉS DE SANTÉ : UN ENJEU SOCIAL ET TERRITORIAL

Le terme disparités de santé fait référence aux différences en matière de santé et d'accès aux soins entre les différents membres d'une population. Certaines d'entre elles sont naturelles, telle que la prévalence de maladies cardiovasculaires chez les personnes de plus de 70 ans, en comparaison aux 0-24 ans. Cependant, on constate également l'existence de « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé entre certains groupes sociaux »^[6], selon Santé Publique France. On parle alors d'inégalités de santé. A quoi sont-elles dues ?

Selon le Bipartisan Policy Center Health Program, les principaux déterminants de santé pour les individus sont leur mode et

niveau de vie et l'environnement dans lequel ils évoluent. En somme, il y aurait **deux facteurs principaux d'inégalités** de santé : un **social** et l'autre **territorial**.

En effet, d'une part, les inégalités se répartissent selon un gradient social de santé, lequel signifie que chaque groupe de niveau de revenus présente un taux de mortalité et de morbidité plus élevé que le groupe de niveau de revenus immédiatement supérieur. Ainsi, selon l'INSEE, 13 ans d'espérance de vie séparent les 5% les plus riches des 5% les plus pauvres.

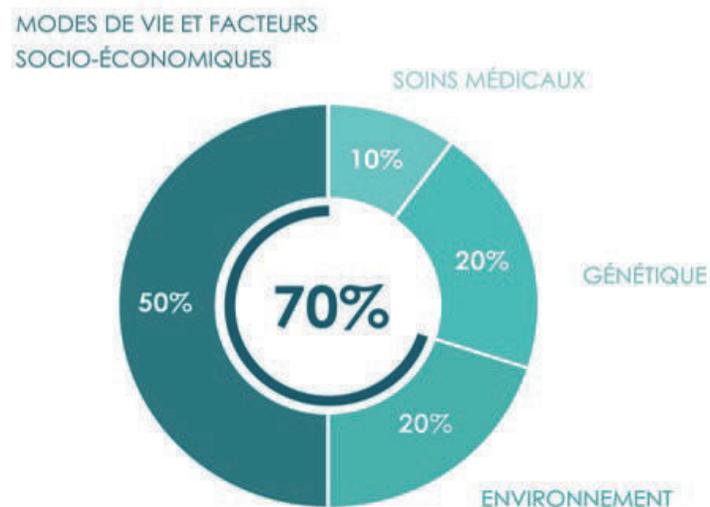


Figure 1 Bipartisan Policy Center Health Program, 2012

[6] « Les inégalités sociales et territoriales de santé », Santé Publique France, 2021

D'autre part, l'environnement étant le deuxième déterminant de santé, il existe des disparités territoriales de santé. Ces dernières sont liées aux caractéristiques du territoire (qualité de l'air, de l'eau, exposition aux pollutions), mais également aux différences d'accessibilité à la prévention et aux soins.

Niveaux d'exposition aux six types de pollutions étudiées sur l'ensemble du territoire métropolitain : classement des communes en fonction de l'IEM

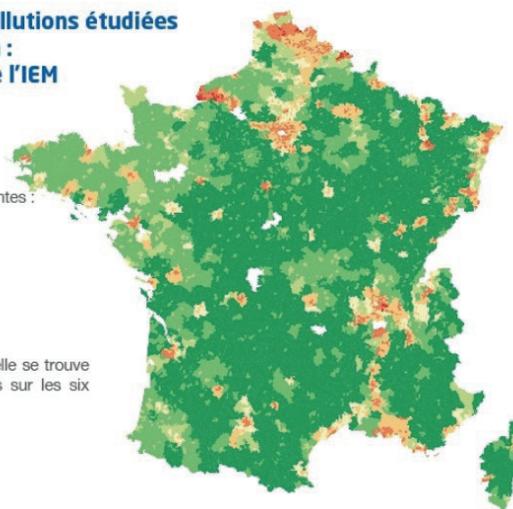


Les six pollutions cumulatives constituant l'IEM sont les suivantes :

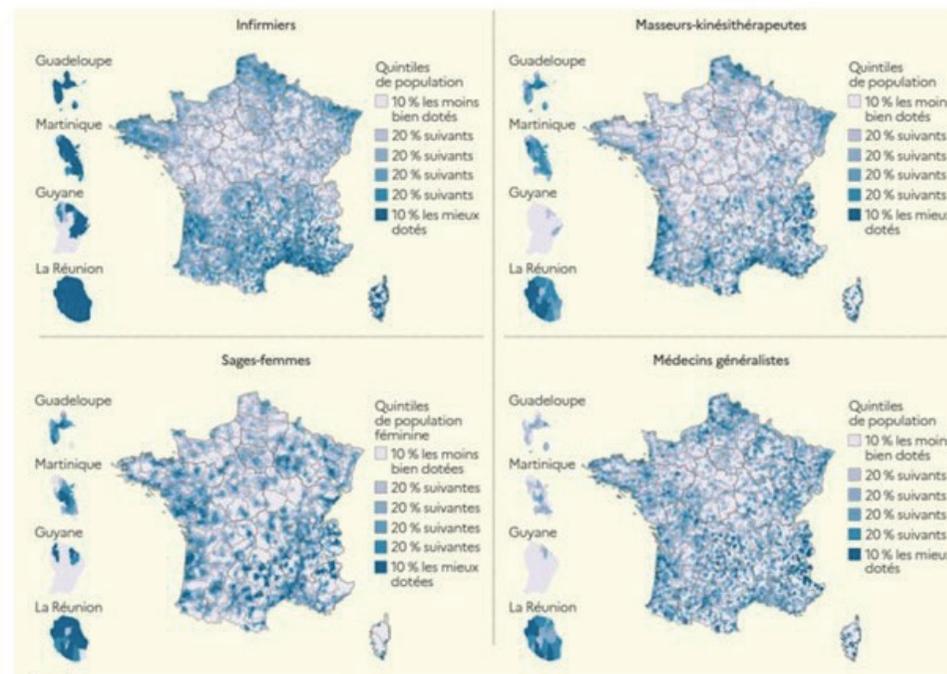
- émissions de dioxyde de soufre (SO₂) ;
- émissions d'ammoniac (NH₃) ;
- émissions de particules en suspension (PM10) ;
- émissions d'oxyde d'azote (NOx) ;
- émissions de particules fines (PM2.5) ;
- au moins une pollution des sols.

Lecture : une commune apparaissant en orange signifie qu'elle se trouve dans le quintile supérieur d'exposition pour cinq pollutions sur les six pollutions étudiées.

Source : Basol, ATMO, Filosofi et calculs France Stratégie



Carte 11 • Accessibilité aux infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et médecins généralistes en 2019



Note > Les bornes utilisées correspondent à des déciles de population, regroupés deux par deux entre les extrêmes (premier et neuvième déciles). Ainsi, la teinte la plus claire permet de visualiser les territoires où vivent les 10 % des habitants les moins bien dotés ; la deuxième teinte la plus claire, où vivent les 20 % des habitants les moins bien dotés suivants, etc. La teinte la plus foncée permet de visualiser les territoires où vivent les 10 % des habitants les mieux dotés. Pour les infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et médecins généralistes, il s'agit de la population totale, pour les sages-femmes, seule la population féminine a été prise en compte.

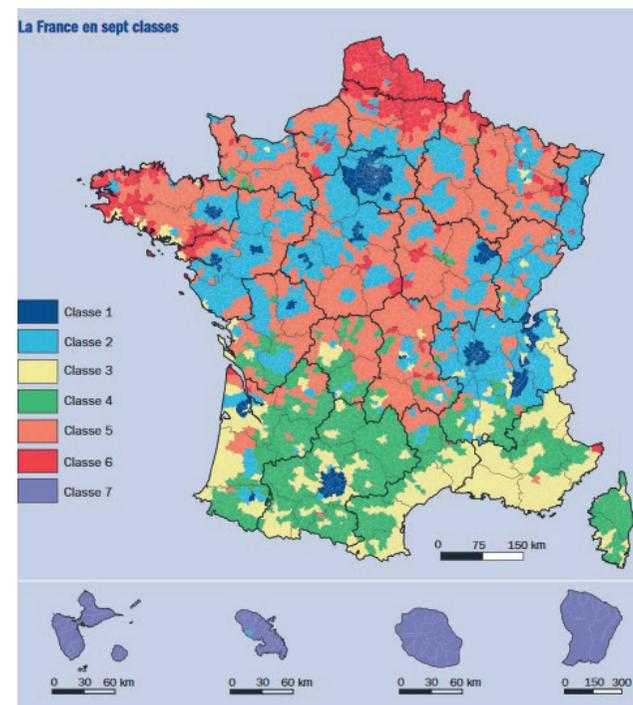
Champ > Pour les infirmiers et les médecins généralistes : professionnels de santé libéraux de 65 ans ou moins et salariés en centres de santé ; pour les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes : professionnels de santé libéraux de 65 ans ou moins ; France hors Mayotte.

Source > CNAM, SNIIRAM, 2019 ; Insee, populations municipales 2017 ; distancier METRIC 2020 ; calculs DREES.

Les inégalités sociales et territoriales de santé ont structurellement tendance à se superposer, comme le montre cette carte. L'enjeu est donc de les repérer, d'identifier leurs causes et de veiller à leur prise en compte et leur atténuation dans tout projet.

L'échelle locale est particulièrement adaptée pour mobiliser certains leviers d'action et promouvoir une approche transversale de la santé pour tous-tes. Pour réaliser un premier état des lieux du territoire, l'Outil Geoclip de l'Observatoire des Territoires, référence de nombreuses données démographiques, (vieillesse de la population, densité en médecins généralistes, EHPAD présents sur le territoire, dynamisme économique, emploi ...) à différentes échelles géographiques (arrondissements, communes, EPCI, départements, régions...).

Pour en savoir plus sur l'outil Geoclip : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>



La classification a permis d'identifier sept classes regroupant des cantons au profil socio-santitaire similaire :

- classe 1 : zones urbanisées, socialement favorisées, à proximité des services de soins, en sous-mortalité ;
- classe 2 : zones plutôt péri-urbaines, en situation moyenne par rapport au niveau national, tant pour la situation sociale que pour la mortalité, relativement peu dotées en services de soins de premier recours libéraux ;
- classe 3 : zones relativement peuplées, avec une offre de soins de premier recours libérale importante, dans la moyenne nationale en regard de la mortalité, marquées par des différences sociales importantes entre les diverses populations qui la constituent ;
- classe 4 : zones rurales avec de fortes proportions d'agriculteurs exploitants et de personnes âgées, connaissant une certaine précarité, éloignées des services de soins, en sous-mortalités générale et prématurée, hormis pour les causes accidentelles ;
- classe 5 : zones rurales, avec des proportions d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants élevées, de faibles densités de professionnels de santé, en surmortalités générale, prématurée et accidentelle au sens large ;
- classe 6 : zones industrielles avec une proportion d'ouvriers importante, des situations de précarité fréquentes, en surmortalités générale et prématurée ;
- classe 7 : zones avec une population jeune, une fécondité élevée, socialement défavorisées, en surmortalité par maladies vasculaires cérébrales et en sous-mortalité par cancers.

Source : cette carte est extraite de l'ouvrage *Inégalités socio-santitaires en France, de la région au canton* publiée dans la collection *Abrégés* chez Elsevier-Masson, exploitation Fnois.

INTRODUCTION

INTÉGRATION DES ENJEUX DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DANS LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT : LE GUIDE ISADORA

L'idée d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) a été développée en 1987 par l'OMS et sert de cadre logique à ce rapport. L'UFS vise la prise en compte systématique des conséquences de tout projet d'urbanisme et d'aménagement sur la santé et le bien-être des habitant·es. Le but est de limiter les risques pour les populations (nuisances sonores, pollution, isolement social...) et, au contraire, de favoriser les facteurs propices à la bonne santé (activité physique, accès aux soins, proximité des espaces verts...), tout en ayant une attention constante et particulière à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Après un état des lieux relatif aux disparités territoriales et aux problèmes de santé majeurs, nous proposons de décliner les conditions de mise en œuvre d'une stratégie de territoire favorable à la santé en mettant l'accent sur 3 des grandes recommandations de l'UFS :

- Favoriser la nature en ville ;
- Promouvoir les mobilités actives ;
- Garantir à tous·tes l'accès à une offre de prévention et de soins de qualité.

Le Guide Isadora

Ce guide est un outil d'aide à la décision et d'accompagnement dans la réflexion stratégique et la mise en place opérationnelle de l'UFS. Il synthétise des éléments de compréhension, des conseils d'action et des fiches supports pour accompagner les acteurs engagés dans l'aménagement urbain pour une ville plus saine, résiliente et durable, intégrant les enjeux de santé et d'environnement. Enfin, c'est un support d'accompagnement dans certaines démarches (Approche Environnementale de l'Urbanisme 2, ÉcoQuartier etc).

Pour plus d'informations :

Le guide ISadOrA une démarche d'accompagnement à l'Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement urbain, EHESP, mars 2020

<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2020/06/001-Guide-entier-ISadOrA-version-web.pdf>



INTRODUCTION

POUR ALLER PLUS LOIN

✓ « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils » ; Guide EHESP/DGS, Roué-Le Gall Anne, Le Gall Judith, Potelon Jean-Luc et Cuzin Ysaline, 2014



→ On vous conseille :

la fiche support P1.3 « Référentiel d'analyse des projets d'urbanisme et d'aménagement au prisme des déterminants de la santé », page 63.

<https://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils/>

✓ Enquête CoviPrev menée par Santé Publique France



<https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19>

✓ « Intégrer la santé dans les documents d'urbanisme », Institut Paris Région, Les Carnets Pratiques N°13, 2021



<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/integrer-la-sante-dans-les-documents-durbanisme/>

✓ Des territoires favorables au bien-être et à la santé, Bouygues Construction, mars 2020



<https://www.bouygues-construction.com/blog/fr/territoires-favorables-bien-etre-sante-covid19/>

✓ « Dépasser les idées préconçues entre santé et aménagement urbain : les clés de l'urbanisme durable », ADEME, 2021



<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5042-depasser-les-idees-preconcuces-entre-sante-et-amenagement-urbain-les-clefs-de-l-urbanisme-durable.html>



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

POUR UNE NATURE PRÉSERVÉE ET RÉGÉNÉRÉE EN VILLE : VECTEUR DE SANTÉ À INTÉGRER DANS LES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Renforcer la place de la nature dans la ville

La nature en ville est l'un des leviers de l'UFS pour résorber les inégalités de santé et renforcer la santé physique, mentale et sociale des individus, tout en adaptant et prévenant les territoires aux conséquences du changement climatique actuel. En effet, les modes de vie délétères, tels qu'une alimentation de mauvaise qualité, l'absence d'activité physique, mais aussi les facteurs environnementaux nocifs, comme les canicules et la présence d'îlots de chaleur urbains, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, peuvent être résorbés par des projets de renforcement de la nature dans la ville.



"Ville de Strasbourg"



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Les effets bénéfiques de la nature en ville

Les effets bénéfiques des espaces verts et bleus sur la santé physique sont liés au fait que la présence de nature offre un cadre motivant pour sortir de chez soi et aller marcher, courir, respirer au grand air... Concrètement cela se traduit par :

- ✓ la réduction de l'obésité et des maladies associées à l'incitation physique ;
- ✓ la réduction des maladies cardiovasculaires et respiratoires ;
- ✓ l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé ;
- ✓ une meilleure adaptation du territoire face aux canicules et aux inondations par la création d'îlots de fraîcheur végétalisés et des conditions qui favorisent l'infiltration des eaux.

Les effets bénéfiques des espaces verts et bleus sur la santé mentale sont liés à :

- ✓ la diminution du stress et de l'anxiété par une réduction de la tension artérielle et du rythme cardiaque ;
- ✓ la diminution des troubles dépressifs par une réduction des affects négatifs et une augmentation des affects positifs ;
- ✓ la récupération d'une fatigue mentale par une augmentation de la capacité d'attention et de concentration et une mémoire de travail renforcée ;
- ✓ le contact direct et régulier avec la nature engendre une réduction du trouble de déficit de nature et une forme de dépaysement.

Les effets bénéfiques des espaces verts et bleus sur la cohésion sociale sont liés à la présence d'aménagements en pleine nature (banc, jeux, tables de pique-nique) qui favorisent les échanges, et donc la sociabilisation. Le format des jardins partagés est, par exemple, très propice à la santé sociale (entraide, discussions facilitées par le contexte...) :

- ✓ construction de liens sociaux par la réduction du sentiment de solitude et augmentation du sentiment de soutien social ;
- ✓ sentiment d'appartenance et d'attachement communautaire ;
- ✓ inclusion sociale.



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



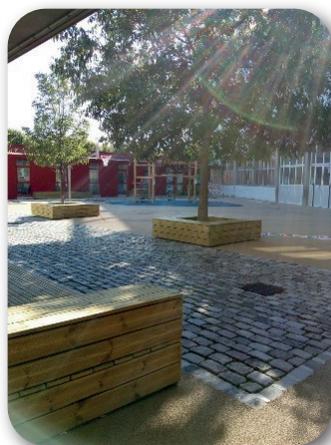
EN PRATIQUE

A l'échelle de l'îlot

Les « **cours oasis** » sont des cours d'écoles et de collèges situées en milieux urbains, transformées en espaces naturels végétalisés avec de multiples points d'eau, des zones d'ombres, du mobilier aménagé en concertation avec les parties prenantes (élèves, parents, utilisateur-ices). La gestion durable des eaux de pluie et des sols est également prévue en amont. Ces îlots de fraîcheur dans la ville sont ouverts à différents publics selon les périodes de l'année et horaires, permettant aux plus vulnérables (personnes âgées, parents avec des nouveaux-né.es...) d'y avoir accès.



Cour Oasis @Ville de Paris



Cour Oasis @Ville de Paris

À l'échelle d'une opération d'aménagement

La **Chocolaterie entre Noisiel et Torcy** a été conçue par l'opérateur Linkcity. Il s'agit d'une démarche de revalorisation d'espaces naturels préexistants, en prenant en compte l'environnement et la santé. Le projet est structuré autour de 4 axes stratégiques :

- ✓ Allier préservation d'espaces naturels sauvages et usages (prévention de la biodiversité, récréation des sols vivants par leur désimperméabilisation et désartificialisation) ;
- ✓ Offrir un microclimat refuge favorable au bien-être des habitant-es (végétation et accès maximal au ciel, logements certifiés NF HQE) ;
- ✓ Inciter à des modes de vie sains et responsables (réduction des mobilités carbonées, les véhicules ne circulent pas sur le site et déploiement d'axes de mobilités actives) ;
- ✓ Encourager les nouveaux modes d'habitat et les dynamiques collectives.



Site de la Chocolaterie entre Torcy et Noisiel, Bords de Marne @Linkcity



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



EN PRATIQUE

A l'échelle d'un quartier

L'écoquartier Flaubert à Grenoble devrait être totalement achevé d'ici 2024, avec la construction de 1 400 logements et de 5000m² d'équipements. Les bâtiments de l'écoquartier ont été imaginés à partir de ressources naturelles locales à haut potentiel énergétique afin de garantir des performances énergétiques optimales (bois, paille et toitures végétalisées). Il a été conçu à partir d'une démarche importante de prise en compte des avis citoyens, pensé autour de l'omniprésence de la nature et axé sur la création de dynamiques sociales favorisant les échanges et les activités culturelles comme sportives.



"Ecoquartier Flaubert : le roman s'étoffe", Gre.mag Reportages, 2017

Ecoquartier Desjardins à Angers : Né d'une volonté de renouveler une ancienne caserne laissée à l'abandon, ce quartier qui comporte 430 logements est proche du centre-ville. Avec une prairie aménagée de 1,6 ha en plein centre, la conception du quartier en fait une sorte de « parc habité » pour les habitant-es, pleinement associé-es à la démarche. Objectifs poursuivis :

- ✓ Désenclaver le site ;
- ✓ En faire un lieu de rencontres ;
- ✓ Renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- ✓ Créer une nouvelle image du quartier ;
- ✓ Offrir une qualité de vie renouvelée, notamment par un accès facilité et sécurisant par le biais de mobilités réinventées, mais aussi par une mixité sociale et fonctionnelle importante.



"Quartier Desjardins", Eco-quartiers.fr



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



OUTILS

Le Guide Plante et Cité



Ce guide méthodologique à destination des aménageurs et collectivités est un outil de réflexion et d'aide à la décision centré sur les espaces végétalisés urbains, dans le but d'améliorer la santé des citoyen·es, à l'échelle du quartier. Il contient des outils de caractérisation des espaces végétalisés et de leurs usages favorables à la santé et est illustré par des expériences de terrain.

Pour plus d'informations :

Espaces végétalisés urbains et santé : mesures et leviers d'action à l'échelle du quartier, Plottu Béatrice, Bouvier Vincent, Galopin Gilles, Haxaire Pierre, Raimbault Benoit, Bausiere Jeanne, Vajou Bastien, *Plante&Cité / Agrocampus Ouest, 2021*

<https://www.plante-et-cite.fr/files/ressource/file:1824>

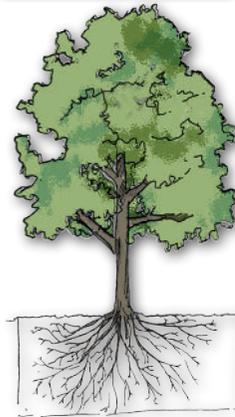


ARBO Climat

Cet outil d'aide à la décision et d'évaluation d'impact de l'ADEME permet de réaliser des simulations prospectives de plantation d'arbres en ville. Il donne également accès à la base de données « BDD Choix des essences » permettant de les qualifier selon 6 critères : capacité à stocker le carbone, impact sur les îlots de chaleur urbains, résilience de l'essence, intérêt pour la biodiversité, impact sur la qualité de l'air et potentiel allergisant.

Pour plus d'informations :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/arboclimat-base-de-donnees-de-simulation-simple/>



Sésame

Sésame est un outil de diffusion des savoirs proposé par le Cerema. Il centralise les connaissances sur les services rendus par les arbres et arbustes dans l'espace urbain, les spécificités de chaque espèce végétale et les méthodes de plantation et croissance des végétaux, précisant les intérêts spécifiques de chacune des essences (maintien de la biodiversité, rafraîchissement urbain, stabilisation des sols...).





CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



INSPIRATION



Source : "Un pollinarium sentinelle qu'est-ce que c'est ?", AlertePollens

Ce « **pollinarium sentinelle** » d'Angers consiste en un espace de 200m² regroupant la plupart des plantes communes de la région à haut pouvoir allergisant. En observant quotidiennement ce lieu, les jardinier-es et expert-es sont capables de relever pour chaque espèce cultivée la date précise de la première libération de pollen, afin d'en avertir la population par différents canaux de communication. Le pollinarium présente un double avantage :

- ✓ Anticiper les éventuels effets négatifs de la nature en ville
- ✓ Valoriser le métier de jardinier-e en lui donnant un sens collectif



POINTS DE VIGILANCE



Tenir compte des équilibres environnementaux nécessaires à la préservation de la biodiversité.

- ✓ Veiller aux effets néfastes de certaines plantes et essences (allergie respiratoire, réaction cutanéomuqueuse...).
- ✓ Planter la bonne essence au bon endroit est essentiel dans un environnement urbain, qui est un espace contraignant pour le végétal (manque de place au sol, manque de lumière, pollution environnante...).
- ✓ Choisir des plantations adaptées aux climats de demain (augmentation des températures, ressource en eau insuffisante...).





CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



Pour renforcer la place de la nature en ville en vue d'améliorer la santé des citoyen·nes :

1. Choisir les endroits à (re)naturer : en priorité là où se trouvent les personnes vulnérables (QPV, EPHAD, crèche, école...), là où on peut infiltrer l'eau pluviale et également là où le phénomène d'ICU (îlot de chaleur urbain) est le plus prononcé. Une consultation des citoyen·nes peut être utile.
2. Fixer les objectifs en termes de santé : voulez-vous plutôt booster la santé physique, la santé mentale, la santé sociale ? Les 3 à la fois ? Un jardin partagé sera idéal pour lutter contre l'isolement social à l'échelle d'un quartier tandis que l'aménagement d'un espace vert aura d'autres effets (sociabilisation, activité physique, déambulations calmes propices au ressourcement...).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ Les bienfaits du végétal en ville – Etude des travaux scientifiques et méthodes d'analyse, *Val'hor / Plante&Cité*, 2014.
<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-20857-bienfaits-vegetal.pdf>



- ✓ Nature en ville et santé Illustrations par des ÉcoQuartiers, *Cerema*, Septembre 2018
<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/articles/documents/nature-en-ville-et-sante-illustrations-par-des-ecoquartiers.pdf>



- ✓ Santé positive – Guide des déterminants scientifiques aux citoyens, professionnels et institutions, *La Fabrique Spinoza*, 2022
https://www.fabriquespinoza.org/prod_observatoire/sante-positive-guide-des-determinants-scientifiques-aux-citoyens-professionnels-et-institutions/



- ✓ La démarche et le label Eco Quartier
<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>





CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Aides financières potentielles pour la renaturation des villes

🔗 Aides européennes

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) permettent le co-financement d'investissements stratégiques « de haute qualité » selon les objectifs européens et régionaux transcrits dans les programmes opérationnels de chaque région. Pour chaque fond, un minimum est à allouer à des objectifs climatiques et une attention particulière est portée aux villes. Pour consulter les programmes opérationnels dans votre région, les priorités d'investissement et les fonds auxquels vous êtes potentiellement éligible, vous pouvez consulter ce site et utiliser sa carte interactive.

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide>



🔗 Aides nationales et régionales sur la plateforme Aides-territoires

Le 14 juin 2022, le gouvernement a annoncé le lancement d'un programme de renaturation des villes, doté d'un fond de 500 millions d'euros. Il se décline en plusieurs aides (financière et en ingénierie), qui sont attribuées par divers porteurs d'aide (Cerema, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, CDC Biodiversité, Banque des Territoires, Agences de l'Eau...). Ces aides nationales et régionales sont présentées (description, conditions d'attribution, liens pour candidater, temporalité de l'aide...) une à une sur ce site du gouvernement

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



🔗 **Devenir** membre de l'accord **Ville verte**, devenir **Capitale verte Européenne** ou encore remporter le prix de la feuille verte ? L'UE soutient les villes par un certain nombre de prix qui donnent lieu à des financements spécifiques.

https://environment.ec.europa.eu/topics/urban-environment_en



🔗 **Le programme LIFE** géré par la Commission européenne est dédié au soutien financier de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Il couvre la période 2021-2027 et est décliné en 4 sous-programmes :

- ✓ Nature et biodiversité ;
- ✓ Économie circulaire et qualité de vie ;
- ✓ Atténuation du changement climatique et adaptation ;
- ✓ Transition vers des énergies propres.

Plusieurs villes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déjà bénéficié d'aides de ce programme pour des projets de nature en ville.

<https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>





CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES, UN ENJEU MAJEUR DANS LA CONCEPTION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN FAVORABLES À LA SANTÉ

Les bienfaits des mobilités actives

La tendance actuelle à l'augmentation de la sédentarité est à l'origine de multiples pathologies (obésité, maladies cardio-vasculaires, etc). Ce problème de santé publique peut être en partie résorbé par la promotion et l'incitation à davantage de mobilité active. On définit les mobilités actives comme toutes les formes de déplacement qui impliquent une dépense énergétique par le biais d'un effort musculaire. Nous traiterons ici principalement de la marche et du vélo.

Les mobilités actives agissent positivement sur la santé de deux manières :

- ✓ Pratique d'une activité physique
- ✓ Réduction massive des nuisances liées à l'utilisation de la voiture (pollution atmosphérique, pollution sonore, risques d'accident)

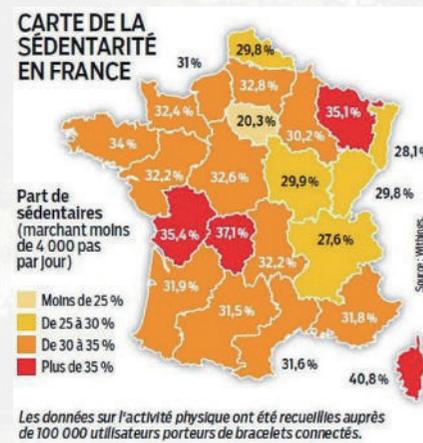
Toutefois, le développement des politiques de promotion des mobilités actives doit se faire en prenant en compte les inégalités sociales de santé au sein des territoires. Les quartiers en difficulté sont souvent soumis à des contraintes de déplacement, auxquelles l'aménagement urbain peut remédier. En effet, alors que certains Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sont encore enclavés, tant au niveau des routes que des transports en commun, la part d'adultes ne détenant pas le permis de conduire (environ 40%) y est bien supérieure à la moyenne nationale^[8]. Ce cumul des difficultés éloigne encore davantage les habitant-es des QPV des villes-centres et contribue ainsi à une forme d'isolement social, agissant négativement sur leur santé sociale et mentale.



CHIFFRES CLÉS

✓ La sédentarité est la **4ème cause** de mortalité en France selon l'OMS.

✓ Le secteur des transports représente **31%** des émissions de GES en France en 2019.



[8] Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports », Commissariat général au développement durable, février 2021



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Des leviers de promotion des mobilités actives

Favoriser les mobilités actives, c'est s'assurer de la mise en place d'infrastructures permettant leur pratique. L'aménagement est une source considérable d'incitation à l'activité physique. En ce sens, les villes ont un rôle majeur à jouer pour :

- ✓ **Sécuriser et limiter les conflits d'usage** en installant des limites franches et continues, construites ou végétales, entre l'espace piétonnier ou cyclable et la route lorsqu'ils évoluent en parallèle (pistes cyclables, largeurs des trottoirs) ou se croisent (passages piétons, voies de bus autorisées aux vélos pour les dépassements etc).
- ✓ Aménager un cadre de déplacement **agréable** (au niveau sonore et visuel), avec les infrastructures nécessaires à la bonne pratique de l'activité (bancs, points d'eau etc).
- ✓ Déployer un panel **d'autres services liés** à la pratique du vélo (places de stationnement sécurisées, système de location, atelier de réparation, vélo écoles, aides à l'achat, bornes de recharge pour vélos électriques etc).
- ✓ Promouvoir les mobilités actives en lien avec **l'offre de transports collectifs** (accessibilité cyclable aux stations de transports collectifs, modalités d'embarquement des vélos à bord etc).
- ✓ Penser des aménagements cyclables et piétons **inclusifs** : qui s'adressent à l'ensemble de la population, des enfants aux personnes âgées ou en situation de handicap. Dans cet esprit, sécuriser en priorité le parcours des plus vulnérables (par exemple les piétons seniors par rapport à l'adulte en pleine forme).



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



EN PRATIQUE

Les villes marchables

La Fédération Française de Randonnée et ses partenaires ont lancé en 2020 un baromètre des **villes marchables** soutenu par l'ADEME, le Cerema et le Ministère chargé des sports. Ce classement se base sur 5 critères principaux :

- ✓ « Les **pratiques** des Français-es et leur ressenti global sur le quotidien de la marche,
- ✓ La **sécurité** des déplacements à pied,
- ✓ Le **confort** des déplacements à pied,
- ✓ L'importance donnée aux déplacements à pied par les communes,
- ✓ Les **aménagements et services spécifiques** pour les marcheur-euses. »^[9]

Pour en savoir plus :

<https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/marche-en-ville/barometre-des-villes-marchables>



Le design actif

En jouant sur l'organisation spatiale, l'attractivité des lieux et leur ambiance, la ville de Calais utilise le « **design actif** » comme moyen de pousser les individus à préférer l'activité physique à la solution la moins active.

Son front de mer a également été réhabilité pour laisser toute la place nécessaire aux piétons, avec des **parcours thématiques** favorisant l'activité physique, des **espaces ludiques** pour enfants et de repos, le tout dans un **environnement sécurisant et agréable** en bord de mer. Une nouvelle offre de proximité a été développée avec 12 cabanons estivaux, installés pour répondre à l'enjeu de « ville du quart d'heure ». Tout ceci a renforcé l'attractivité et le dynamisme du front de mer, avec une augmentation du nombre de touristes et des retombées économiques attendues.

Pour en savoir plus :

« *Design Actif: comment aménager l'espace public pour favoriser l'activité et la vie locale* », Cerema, 2021
https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide_design_Actif-RVB_HD_version%20web.pdf

[9] « Baromètre des villes marchables », Fédération Française de Randonnée, 2022



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



EN PRATIQUE

A Caen, la Maison du vélo centralise plusieurs services utiles : atelier de réparation, vélo école, vente de vélos recyclés, lieux de consigne de vélo abrités (dont un à côté de la gare, favorisant la multimodalité). La maison du vélo est gérée par une association et soutenue par la ville de Caen, la communauté urbaine, le conseil départemental et régional.



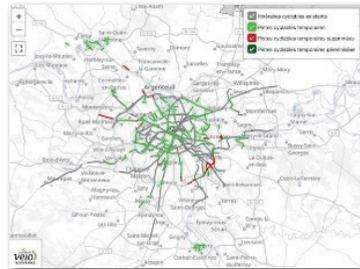
Plusieurs villes françaises, comme Nantes et Lyon, sont actuellement en réflexion pour rendre leurs pistes cyclables plus inclusives, accessibles à tous les publics. Cela passe par l'élargissement des voies cyclables pour que les vélos cargo aient la place de circuler de manière sécurisée, de jour comme de nuit grâce à un meilleur éclairage. Cela passe également par une réflexion autour des places de stationnement vélo pour que ces dernières soient adaptées aux vélos cargo et à proximité des lieux fréquentés par des publics jeunes (écoles primaires, lycées...). Enfin, la mise en place de bancs rapprochés permet d'inclure les personnes âgées qui ont besoin de lieux de repos le long des itinéraires cyclables.



Source : "Lyon, des pistes cyclables plus inclusives"



INSPIRATION



Les confinements successifs ont permis le développement de l'urbanisme transitoire, propice à des expérimentations urbaines très intéressantes, comme les « Coronapistes » (pistes cyclables provisoires dont certaines se sont pérennisées). Il peut être pertinent de reconduire ce format de « tests petites échelles ».

Pour en savoir plus :

"Un nouvel observatoire pour suivre l'évolution des coronapistes dans le Grand Paris", *Enlarge your Paris*, 2020
<https://observatoire-coronapistes.velo-iledefrance.fr/>



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Développer des alternatives à la voiture et limiter son utilisation

Alors que l'usage des voitures particulières pèse pour 60,7 % du total des émissions de GES du secteur des transports en France en 2020, les alternatives à ces dernières sont principalement les mobilités actives, les transports en commun et les mobilités partagées. Limiter l'usage de la voiture en ville et développer des alternatives est primordial pour l'amélioration de la qualité de l'air. L'enjeu est de penser la continuité et la complémentarité des services de mobilité alternatifs à la voiture et de garantir leur accessibilité à tous·tes (personnes à mobilité réduite, habitant·tes des centres-villes et des quartiers plus éloignés...).

C'est dans ce sens qu'ont été mises en place des **zones à faible émission** (ZFE) dans plusieurs grandes villes de France, parmi lesquelles Paris, Lyon, Montpellier ou Strasbourg. Elles visent à protéger la santé des populations dans les zones denses les plus polluées. Au sein des ZFE, les véhicules les plus polluants selon la vignette *Crit'Air*, ne peuvent

circuler qu'à certains moments de la journée. Pour limiter les inégalités face à cette mesure, compte tenu du coût de remplacement des véhicules polluants, les ZFE doivent nécessairement être appuyées par d'autres mesures : renforcement des mobilités actives, meilleure desserte du territoire par les transports en commun et/ou aides à l'achat d'un véhicule à faible émission.

L'augmentation de la fréquence des transports en commun, le développement de nouvelles lignes ou encore la promotion de l'intermodalité pour les trajets plus longs sont autant de possibilités offertes aux collectivités territoriales en parallèle des ZFE afin d'atteindre un objectif réel de diminution de la pollution, sans creuser les inégalités territoriales actuelles.



INSPIRATION



Pour favoriser l'accès à tous aux transports en commun et limiter les émissions de GES liés aux mobilités sur son territoire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a rendu son réseau de transport urbain 100% gratuit 7j/7, depuis le 1er septembre 2018. C'est la plus grande ville d'Europe à proposer l'accès gratuit à ses 18 lignes de bus. 80% de la population se trouve à moins de 300 mètres d'un des arrêts des 5 lignes les plus fréquentées et les plus rapides de la ville^[10].



[10] « Les transports en commun », Dunkerque, <https://www.ville-dunkerque.fr/vie-quotidienne/se-deplacer/les-transports-en-commun>

1

CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



OUTILS

Guide du design actif

A l'occasion des Jeux Olympiques de Paris, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Paris 2024 ont co-édité ce guide comme un « outil opérationnel permettant aux collectivités territoriales de se saisir rapidement et aisément du concept de design actif », dans le but d'inciter les citoyen·nes à bouger davantage, se réappropriier l'espace public et augmenter l'attractivité des centres-villes.



Pour plus d'informations :

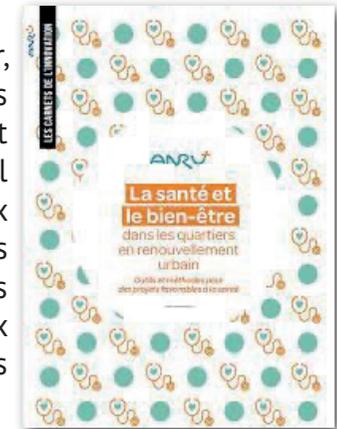
Guide du design actif, Paris 2024 et Anct, 2021



<https://terredejeux.paris2024.org/actualite/paris-2024-lance-son-guide-operationnel-du-design-actif>

Guide de l'ANRU sur le renouvellement urbain

Ce guide a pour objectif de sensibiliser, apporter des recommandations et exemples de renouvellement urbain, intégrant la santé et les inégalités territoriales dans son référentiel d'action. En effet, une attention forte est portée aux besoins des QPV. D'autre part, les 9 fiches projets (pages 79 à 104) montrent des exemples précis de projets favorables à la santé et adaptés aux spécificités locales mis en place dans certaines villes (Niort, Nantes, Rennes, Périgueux...).



Pour plus d'informations :

La santé et le bien-être dans les quartiers en renouvellement urbain – outils et méthodes pour des projets favorables à la santé, ANRU, 2021



<https://www.anru.fr/la-docutheque/sante-et-bien-etre-dans-les-qpv>

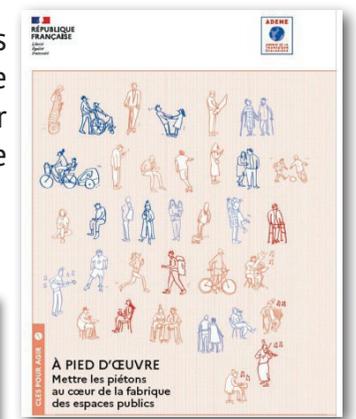
Guide opérationnel « À PIED D'ŒUVRE » de l'ADEME

Ce guide a pour objet de mettre les piétons au cœur de la fabrique des espaces publics. Il est à destination des acteurs et actrices concerné·es, élu·es, technicien·nes des collectivités, professionnel·les des questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ce guide nous invite à repenser en profondeur les mécanismes d'aménagement pour inverser les tendances du « tout voiture » et créer des espaces plus sobres et apaisés, replaçant les piétons au centre des préoccupations des politiques publiques. Ce guide est accompagné :

- ✓ d'un rapport « retours d'expériences et paroles d'acteurs » qui met en lumière des démarches, exemplaires et/ou singulières, qui ont constitué une source d'inspiration pour la rédaction du guide ;
- ✓ d'une infographie ;
- ✓ d'une synthèse.

Pour plus d'informations :

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5998-a-pied-d-oeuvre-mettre-les-pietons-au-coeur-de-la-fabrique-des-espaces-publics-9791029720024.html>





CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



OUTILS

Contrat Local de Santé (CLS)

Le CLS est un contrat signé entre une agence régionale de santé (ARS) et une collectivité territoriale dans le but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. De par sa souplesse (en termes de forme et de contenu), il est l'opportunité de fédérer et mettre en mouvement les divers acteur·ices de la santé et de la prévention autour d'un projet commun, prenant en compte et s'adaptant aux spécificités du territoire.

Par exemple, le CLS 2018 – 2023 de Grenoble renforce les liens de partenariat et de collaboration entre les nombreux acteur·ices en charge de la santé sur le territoire : hôpitaux, centres universitaires, associations, ville, métropole, département, région, Etat. Collectivement, ils agissent en vue de promouvoir un environnement de vie favorable à la santé, améliorer l'accès de tous·tes aux soins, avec une attention particulière aux personnes en situation de précarité, et renforcer l'accompagnement des publics fragiles et/ou sensibles (enfants, santé mentale, addictologie...).

Le Comité Social Territorial

Le comité social territorial est issu de la fusion entre les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), son installation est obligatoire dans les collectivités territoriales depuis le 1er janvier 2023. C'est dans ce cadre que la collectivité peut déployer des actions en matière de prévention et de politique de santé à destination de ses agents.



Un environnement, une santé : 4ème Plan National Santé

Le Plan National de Santé s'appuie sur la notion de « One Health »^[11], qui stipule une grande dépendance entre les santés humaine, animale et environnementale. Ce postulat implique que prendre soin des citoyen·nes, c'est également être attentif à la bonne préservation des équilibres naturels et de la faune terrestre. Ainsi, ce plan développe plusieurs axes et actions à mettre en place pour une prise en compte intégrée et croisée des diverses problématiques de santé (élevage, agriculture, éducation...).

Pour plus d'informations :

<https://www.ecologie.gouv.fr/environnement-sante-decouvrez-4e-plan-national-sante-environnement>



[11] « One Health » – Une seule santé humaine, animale et environnement : les leçons de la crise, Contribution du Conseil Scientifique COVID-19, Février 2022



CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

À RETENIR

Pour promouvoir les mobilités actives

1. Sonder les usages en cartographiant et analysant les déplacements sur le territoire : quels lieux ou quartiers sont toujours peu desservis, où les inégalités sociales sont-elles les plus marquées, les alternatives à la voiture sont-elles accessibles à tous·tes... ?
2. Penser le partage des espaces publics afin que chacun puisse se déplacer activement (vélo, marche) dans des lieux sécurisés et agréables pour tous·tes.
3. Limiter la présence de l'automobile dans l'espace public, sa vitesse de circulation et le nombre de places de parking.
4. Sensibiliser les entreprises qui ont aussi un rôle à jouer (parkings sécurisés pour vélos, douches...).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ Avis de l'Anses relatif à l'évaluation des risques liés aux niveaux d'activité physique et de sédentarité des adultes de 18 à 64 ans, hors femmes enceintes et ménopausées, Anses, 2017.

<https://www.anses.fr/fr/content/avis-de-lanses-relatif-a-l-evaluation-des-risques-lies-aux-niveaux-d-activite-physique-et-0>



- ✓ Actualisation de l'étude d'évaluation des services vélos – Rapport de diagnostic, Ademe, 2021.

<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/4934-diagnostic-d-evaluation-des-services-velos.html>

- ✓ Dépasser les idées préconçues entre santé et aménagement urbain : les clefs de l'urbanisme durable – Leviers pour la transition écologique à l'aune de la crise sanitaire, Ademe, 2021.

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5042-depasser-les-idees-preconcuces-entre-sante-et-amenagement-urbain-les-clefs-de-l-urbanisme-durable.html>





CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT DU TERRITOIRE POUR UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Aides financières pour la promotion des mobilités actives

➤ Aides nationales et régionales

Il existe un certain nombre d'aides nationales et régionales (financière et en ingénierie) soutenant la promotion des mobilités actives et l'accès de tous·tes aux mobilités durables et/ou partagées. Ces diverses aides sont distribuées par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, certaines directions régionales, BPI France, Mob'In France etc. Elles sont toutes présentées (description, conditions d'attribution, liens pour candidater, temporalité de l'aide...) sur ce site du gouvernement.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



➤ Aides européennes



✓ Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) permettent le co-financement d'investissements stratégiques « de haute qualité » selon les objectifs européens et régionaux transcrits dans les programmes opérationnels de chaque région. Pour chaque fond, un minimum est à allouer à des objectifs climatiques et une attention particulière est portée aux villes. Par exemple, grâce à des financements FEDER et FSE, Bastia a obtenu 1,8 millions d'euros en 2018 pour aménager une voie verte, promenade de front de mer, accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette aide a représenté la moitié du budget global nécessaire au projet. Pour consulter les programmes opérationnels dans votre région, les priorités d'investissement et les fonds auxquels vous êtes potentiellement éligible, vous pouvez consulter ce site et utiliser sa carte interactive.

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide>

✓ La plateforme « Bus propres » est en cours de lancement par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque des Territoires (BDT). Ce programme d'investissement soutient financièrement les collectivités territoriales qui souhaitent convertir leur flotte de bus en passant à l'électrique, notamment.



<https://www.banquedesterritoires.fr/transports-lancement-de-la-plateforme-bus-propres-par-la-bei-et-la-banque-des-territoires>



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

La prévention, une condition sine qua non de la santé durable

Selon la Haute Autorité de Santé, la prévention consiste à « éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités » [12]. 3 types de prévention sont généralement distingués :

- ✓ La prévention **primaire** a pour objectif **d'éviter l'apparition de maladies** par l'action sur les causes de déclenchement de celles-ci (lutte contre le tabagisme, vaccination, protection face aux MST...).
- ✓ La prévention **secondaire** doit permettre de **détecter le plus tôt possible les maladies** ou incapacités pour qu'elles puissent être soignées efficacement dès le stade précoce de développement (dépistages, analyses de contrôle...).
- ✓ La prévention **tertiaire** cherche à **diminuer la prévalence de récurrences et de complications** conséquentes et à faciliter la réhabilitation du malade dans son environnement social habituel (cellules d'écoute, aide à la gestion du stress post-traumatique...).

La prévention prend donc des formes très variées : obligations légales, campagnes éducatives, opérations temporaires, services d'assistance... Elle joue un rôle primordial dans l'amélioration et/ou le maintien de la bonne santé des habitant·es. Elle permet de diminuer à la source le nombre de malades, de les prendre en charge le plus vite possible lorsque cela est nécessaire et d'éviter, si possible, l'allongement des périodes de convalescences, désengorgeant ainsi une partie des établissements de soin, entraînant également une baisse des coûts pour la protection sociale et les assurances.

La prévention est donc une condition sine qua non à un système de santé efficace, qui protège les individus et leur donne toutes les chances de vivre en bonne santé. **Cependant, la politique et le système sanitaires actuels sont tous deux centrés et organisés autour du curatif. Pour maximiser les effets bénéfiques de la prévention, les collectivités ont un rôle important à jouer.** En effet, la sécurité sociale finançait, en 2020, 15% de la prévention institutionnelle, le secteur privé 27%, et le reste des dépenses était réparti entre l'Etat et les collectivités locales (58%) [13]. **La prévention à l'origine des collectivités doit couvrir deux dimensions :**

- ✓ Une dimension collective : **agir sur les facteurs environnementaux** permettant de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en **améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, lutter contre l'insalubrité des logements**, les expositions aux pollutions, aux matériaux dangereux etc par la mise en œuvre de politiques publiques transverses, favorisant la santé des populations.
- ✓ Une dimension individuelle : permettre à chacun·e de gérer activement et de manière responsable son capital santé en jouant sur les leviers qu'il ou elle est susceptible d'activer pour se prémunir de certaines maladies (alimentation, activité physique...), par une politique de **formation et de sensibilisation à la santé des habitant·es** dans leur ensemble, et plus particulièrement des plus vulnérables face à certains risques.

[12] « Prévention », HAS, 2006 https://www.has-sante.fr/jcms/c_410178/fr/prevention

[13] « Soutenir et développer notre protection sociale », gouvernement.fr, 2021 https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_reps_2022.pdf



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

L'importance d'une offre de soins de proximité lorsque l'on pense la ville

Les deux facteurs principaux de renoncement aux soins pour les Français-es sont le prix et l'inaccessibilité de certains services médicaux. En effet, le manque de praticien·nes dans certaines zones, souvent défavorisées, est un facteur fort d'inégalités de santé. **Les habitant·es des QPV bénéficient d'une offre moindre de professionnel·les de santé par rapport à la moyenne nationale** : 37 % de professionnel·les de santé libéraux en moins et 2,3 fois moins de pédiatres, alors même que ces personnes ont plus de probabilité d'être exposées à une maladie chronique, et que la population des enfants en bas âge y est plus importante^[14].

A cette accessibilité, l'offre de santé d'un territoire doit également attacher une importance à la sectorisation tarifaire, puisque des dépassements conséquents pour certaines spécialités sont souvent synonymes d'un renoncement aux soins en raison d'un reste à charge trop important. Les établissements et réseaux de santé non lucratifs (associatifs, mutualistes) sont de bons appuis pour limiter les dérives lucratives parfois observées en matière de tarifs et de qualité.

“
Un·e Français·e sur trois
renonce à se faire soigner à cause de
l'augmentation du reste à charge
”

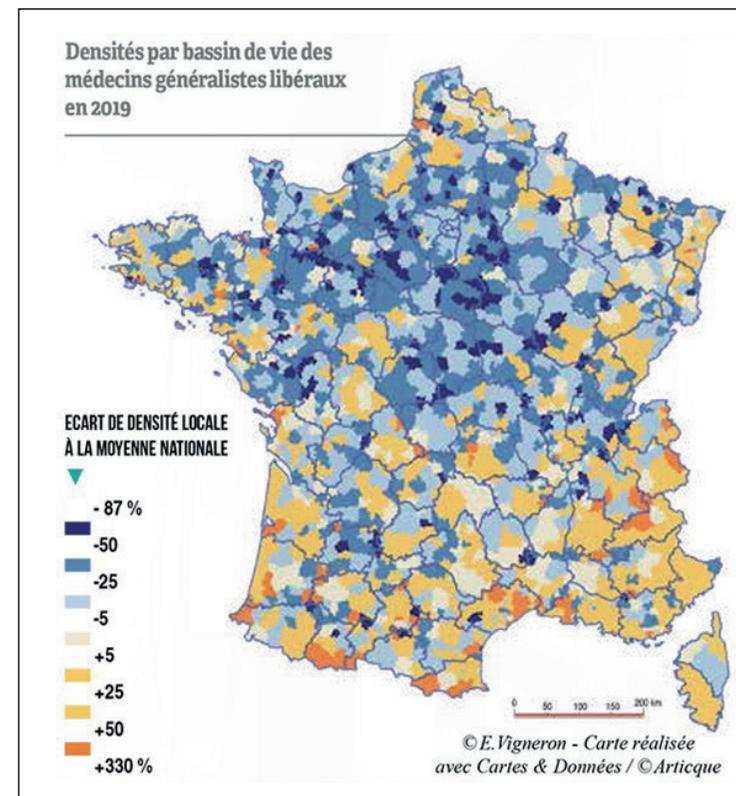


Figure 2 "Les maires ruraux dénoncent l'aggravation des déserts médicaux", Banque des Territoires, Jean-Noël Escudié, 2021

[14] « L'avenir se joue dans les quartiers pauvres », Institut Montaigne, juin 2022



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

DÉVELOPPER UNE OFFRE SUFFISANTE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ POUR TOUS·TES LES HABITANT·ES

Pour favoriser l'accès aux soins et services socio-sanitaires, les collectivités ont à leur disposition plusieurs outils :

✓ **Incitation des médecins à venir s'installer sur un territoire**, particulièrement pour les territoires sous-denses en médecins généralistes (accessibilité inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant·e). Ces zones concernaient 6 %^[15] de la population française en 2018. Pour inciter l'arrivée de médecins, les aides financières ne suffisent pas toujours. La collectivité a un grand rôle à jouer pour répondre aux attentes des nouveaux médecins (cadre de vie et environnement professionnel, aides à l'installation, prise en compte du projet personnel...) en agissant sur ces différents leviers et en s'appuyant sur ceux déjà développés par l'Etat, comme le contrat de début d'exercice (CDE) créé pour inciter les médecins libéraux à s'installer dans des zones fragiles en matière d'offres de soins.

✓ **Soutien à la création de maisons et de centres de santé :**

Créées en 2007 pour ouvrir aux professionnel·les libéraux un mode d'exercice collectif, **les maisons de santé (MSP)** sont des structures pluriprofessionnelles. Elles se basent sur un projet de santé qui atteste de l'exercice coordonné des professionnel·les médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmacien·nes qui la composent. L'objectif est d'offrir aux habitant·es de zones dépourvues de médecins généralistes, comme de spécialistes, un meilleur accès aux soins. La collectivité peut être directement à l'origine d'un projet de MSP ou, à défaut, fournir le local, financer une partie de sa construction, apporter un appui juridique ou administratif et faire en sorte que le projet se trouve en adéquation avec les spécificités du territoire.

→ **Les centres de santé** partagent avec les maisons de santé la mission sociale d'accès aux soins pour tous·tes, mais s'en distinguent par un point en particulier : les professionnel·les de santé qui y exercent sont salarié·es, soit d'associations, soit des collectivités ou des assureurs de santé dans le cas des « centres de santé mutualistes ». Ceux-ci sont une solution particulièrement intéressante pour les zones urbaines défavorisées, notamment puisque le tiers payant et des tarifs conventionnels y sont quasi systématiquement pratiqués. Il est possible pour la collectivité locale ou l'intercommunalité de devenir directement gestionnaire du centre de santé, de sa propre initiative.

[15] « 6% de la population vit dans un territoire sous-doté en médecins généralistes », *Banque des Territoires* par Jean-Noël Escudé, février 2020



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



EN PRATIQUE



5 centres polyvalents à Grenoble

Dans la ville de Grenoble, cinq centres polyvalents sont soutenus par la commune, lesquels sont installés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et gérés par l'association de gestion des centres de santé. La durée moyenne de la

consultation y est de 23 minutes (contre une moyenne nationale plutôt autour de 15 minutes), preuve de l'importance accordée aux patient-es et à leurs pathologies, mais aussi aux actions d'éducation thérapeutiques et de prévention. Le budget annuel de fonctionnement s'élève à 5,2 millions d'euros et la municipalité subventionne à hauteur de 850 000€ chaque année.



©Nicolas Grosmond - Lyon Confluence Avril 2022

Eureka Confluence à Lyon



Dans le quartier *Confluence* de Lyon, un nouvel Espace de Santé et Prévention a été intégré à un plus vaste projet : Eureka Confluence, *démonstrateur industriel de la ville durable (DIVD)* – dispositif interministériel lancé en 2015. Construit autour d'un consortium d'acteurs privés comme le Groupe Bouygues et d'acteurs publics

comme la Métropole de Lyon, ce projet d'envergure comprend un îlot Santé & Bien-Être au sein duquel s'établit ce pôle Santé et Prévention qui s'articule autour d'un modèle hybride préventif / curatif et une Maison de Santé inaugurée en 2023. Ce centre permet d'assurer les soins primaires et de décloisonner la médecine du travail et la médecine individuelle. Enfin, en intégrant des espaces verts et respectueux de l'environnement autour du pôle de santé, l'objectif est aussi de favoriser le bien-être des habitant-es et des travailleur-euses (bureaux labellisés WELL) du quartier *Confluence*.

Un projet de maison de santé à la gare de Dunkerque



Réaménager la ville en intégrant la santé au cœur **des espaces de rencontre les plus fréquentés**.

Les gares sont un lieu de fréquentation et de brassage important des territoires, souvent au cœur **de la ville** et de la desserte par la plupart des transports en commun, elles peuvent faciliter l'accès aux soins. C'est notamment le cas de la **gare de Dunkerque**. Avec près de 2 millions de voyageur-euses accueilli-es chaque année, son projet de maison de santé prévu en 2023, se présente comme une alternative au manque de ressources de soins de proximité. L'intérêt est également de profiter des innovations offertes par le développement du numérique et de la télémédecine, afin de proposer des moyens de **prévention et d'accompagnement médico-social** plus efficaces et accessibles à l'ensemble de la population.

Ce projet s'inscrit dans un processus de transformation plus large initié par la Communauté Urbaine de Dunkerque, faisant de la santé une **dimension transversale** au cœur de son PLUi HD, depuis 2022. L'idée est de sortir de la logique de silo des politiques des collectivités, en considérant la santé comme intrinsèquement liée à chacune d'elles (alimentation, transport, urbanisme, logement...). De fait, le PLUi HD reconnaît l'importance de prendre en compte l'enjeu de santé dans chacun des projets d'aménagement du territoire.





GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



EN PRATIQUE

Les mutuelles de santé, acteurs privés non lucratifs, jouent un rôle important en matière de prévention et d'appui aux politiques publiques de réduction des risques en santé. Les démarches de prévention et de mieux-être au travail ont une efficacité réelle et font l'objet d'une prise de conscience importante de tous les acteurs. De plus, cela permet de nombreux coûts évités pour la collectivité et le territoire en diminuant les cas de maladie et de besoins en soins. Par exemple, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT - Groupe VyV) met en place des programmes de prévention pour ses adhérents, les employeurs et les agents des collectivités territoriales. Elle agit ainsi dans le champ des risques professionnels (santé au travail), et dans celui des risques individuels (promotion de la santé). Pour mener des actions concrètes et efficaces, elles s'appuient sur des outils et des solutions pédagogiques spécifiques à la fonction publique territoriale ainsi que sur des partenaires experts mobilisables sur tout le territoire.

En Pays de la Loire, 4 Services médicaux de proximité créés.

En proposant des consultations médicales pour les habitants sans médecins traitants, les quatre services médicaux de proximité portés par VYV 3 Pays de la Loire et un réseau de partenaires, constituent une réponse à la problématique d'accès aux soins de premier recours rencontrée sur ce territoire. A Laval, Cholet et au Mans ils permettent d'assurer, grâce à la mobilisation de médecins retraités et d'internes en médecine, plus de 57 000 consultations de médecine générale par an. Ce sont ainsi plus de 15 000 patients qui ont pu déclarer un médecin traitant en 2022 grâce à ce dispositif !



Droits réservés



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



INSPIRATION



Des communs pour la santé

L'association La Fabrique des Santé a pour ambition de faciliter la création de communs dans les domaines de la santé et du soin. S'organiser sous forme de commun permet de faciliter le partage, la création et la diffusion de ressources spécifiques (moyens humains, financiers, connaissances etc).

L'association permet de nouvelles collaborations entre personnes et organisations du secteur autour de projets collectifs et diffuse des contenus (méthodes, outils, publications) utiles à la mise en place ou la gestion d'un commun de santé.

Enfin, elle est partenaire de plusieurs projets, tels que la Cité des Femmes, à Saint-Denis, tiers-lieux qui a pour mission l'éducation de tous·tes à la sexualité, le bien-être des soignant·es et la promotion d'une démarche artistique favorisant la désobjectivisation du corps féminin.

Pour en savoir plus : <https://www.fabsan.cc/>



De nouvelles formes d'exercice médical

L'accès à la prévention et aux soins peut être favorisé par la mise en place d'espaces, de réseaux spécifiques, innovant par rapport au découpage classique, en silo, des différents métiers médicaux. S'orienter vers une offre pluridisciplinaire et la délégation de tâches et de compétences notamment aux professions paramédicales comme les infirmier·es, aides soignant·es, etc. **Favoriser l'émergence de centres de soins novateurs qui allient médecine conventionnelle et thérapies complémentaires portées par des structures qui fédèrent des projets visant une approche globale, écologique, démocratique et sociale** ; des tiers lieux de santé qui renouvèlent l'offre de soins de proximité en proposant des activités complémentaires qui renforcent le lien social et la prévention : jardins partagés, café associatif, conférences, ateliers, etc...

Les "clés-rièrent"

En Ariège, deux jeunes femmes ont lancé un projet inédit : « clés-rièrent », un tiers-lieu de santé éthique et solidaire, le premier du genre. L'idée est **d'insérer un centre de santé pluridisciplinaire dans un lieu citoyen**. A terme, il pourrait regrouper des jardins participatifs, un café avec accès au numérique, des associations organisant des conférences et événements citoyens, à côté des cabinets de consultation de médecins généralistes, spécialistes, voire de la médecine non conventionnelle. L'objectif de ce projet est de pallier aux nombreux déserts médicaux d'Ariège, tout en générant du lien social et de la solidarité entre les habitant·es.



Source :
"Les Clés-Rièrent",
Mairie de Serres-sur-Arget



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



INSPIRATION



Creuse : the place Toubib

Afin d'anticiper l'évolution de la démographie médicale sur le territoire creusois, plusieurs acteurs publics et privés, dont le département de la Creuse et la Mutualité Française Limousine (membre de VYV 3), ont décidé d'unir leurs forces et de proposer un véritable projet de vie à des médecins généralistes désireux de s'installer dans la Creuse. Avec le soutien d'une interne et chroniqueuse santé, ce dispositif a pour objectif d'accueillir et d'accompagner les médecins généralistes dans leur installation en exercice libéral ou salarié.



Pour en savoir plus : <https://www.theplacetoubib.fr/>

La clinique mutualiste de la Porte de l'Orient (Lorient, Morbihan) inaugure un bloc éco-responsable.

L'engagement pour l'environnement des professionnels de la Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient (HGO) s'est concrétisé en 2021 par la création d'un bloc opératoire écoresponsable. Des brancardiers aux chirurgiens, l'ensemble du corps médical a été impliqué. Tous les matériaux sont recyclés : carton, bouchons, papier sécurisé (gérés par une entreprise locale inclusive embauchant des personnes en voie d'insertion), pièces métalliques (transmises à une association pour financer du matériel ludique pour les enfants hospitalisés). Des calots lavables, plutôt qu'à usage unique, sont désormais utilisés. Une baisse de 30 tonnes d'équivalent carbone par an, soit - 25 % de production de gaz à effet de serre liée au traitement des déchets, est l'objectif fixé par cette démarche, qui sera ensuite étendue à l'ensemble de la clinique.



Droits réservés



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



INSPIRATION



Des ateliers territoriaux pour le CHU de Bordeaux, établissement de santé engagé pour plus de durabilité, de résilience et de sobriété.

Le CHU de Bordeaux s'est positionné comme l'un des tout premiers hôpitaux à prendre en considération le changement climatique comme menace principale pour la santé publique au XXIème siècle. Conscient de l'impact conséquent de l'activité des hôpitaux sur le territoire métropolitain – premier employeur avec 15 000 agents qui se rendent quotidiennement dans l'enceinte du CHU de Bordeaux, sans compter le nombre de patient-es accueilli-es chaque jour – le CHU s'est engagé dans une démarche durable et résiliente ambitieuse face aux aléas climatiques et environnementaux : canicules, pénuries d'eau, sécheresses, tensions énergétiques....

Au sein du CHU, la démarche des « Unités Durables » a été mise en place. Mobilisant les agents des différents services, un guide de bonnes pratiques a été publié, visant à réduire l'impact environnemental spécifique lié à l'activité des services en déclinant un certain nombre d'actions autour de 2 axes stratégiques :

- ✓ Améliorer les pratiques individuelles et collectives en limitant le gaspillage et la production de déchets,
- ✓ Faire évoluer les pratiques individuelles de mobilité pour se rendre à son lieu de travail

Le CHU vise ainsi la mobilisation progressive de l'ensemble de ses services autour de cette dynamique durable. L'établissement a également mis en place un Agenda 21 (programme d'actions), tourné vers les enjeux de santé.



Fort de ces expériences et ambitionnant de limiter davantage encore son empreinte environnementale, le CHU a débuté un travail avec France Ville Durable pour inspirer ses équipes dans l'élaboration du projet de rénovation de son site, prévu sur plusieurs années. Des ateliers consacrés aux questions de renaturation, de réduction des dépenses énergétiques, de



POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ Guide des Unités Durables, CHU de Bordeaux, mai 2022

<https://urlzs.com/L2Us2>

- ✓ Décarbonons la santé pour soigner durablement, The Shift Project, novembre 2021

https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/06/PTEF_Décarbonons-la-sante-pour-soigner-durablement_RI_Juin-2021.vf_.pdf

- ✓ Note du lierre « L'hôpital à l'heure de la transformation écologique », 2023

<https://le-lierre.fr/lhopital-a-lheure-du-nouveau-regime-climatique/>



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



OUTILS

Les ressources de la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)



La FNCS regroupe les gestionnaires de centres de santé français. Elle soutient les centres en activité et accompagne les porteur·euses de projets durant la phase de création des centres.

Le site Internet de la FNCS regroupe un certain nombre de publications et d'articles portant sur la création, la gestion, l'organisation, le financement et la labellisation des centres de santé.

Pour plus d'informations : <https://www.fncs.org/>

Accès aux soins : le guide pratique des élus

Face aux difficultés d'accès aux soins de santé, généraux et spécialisés, auxquelles est confrontée une part croissante de la population, le gouvernement a lancé en 2018 la stratégie « Ma Santé 2022 ». Ce guide a pour objectif de donner à voir aux élu·es le cadre législatif et réglementaire dans lequel les stratégies de facilitation d'accès aux soins peuvent être menées, mais également les aides financières dont les collectivités peuvent bénéficier, des conseils méthodologiques et des exemples de réalisations concrètes.



Pour plus d'informations : Accès aux soins : le guide pratique des élus, Ministère des Solidarités et de la santé / Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2019.

<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-elus-14-11-2019-vf.pdf>

À

RETENIR

Pour développer une offre importante et accessible de soins de proximité

1. Cartographier et repérer les territoires où l'offre de soins de proximité est insuffisante.
2. Mettre en place un dialogue multi-échelles (intercommunal, départemental et régional avec l'ARS) afin de tenir compte des besoins et attentes des territoires voisins et multi-acteurs (habitant·es, acteur·ices privé·e·s et professionnel·les de santé) pour répondre au mieux aux besoins des populations sur le territoire.
3. Inciter, soutenir et aider à l'installation de nouvelles structures et/ou nouveaux·elles praticien·nes de santé, tout en pensant des services et espaces innovants facilitant les consultations et adaptés aux spécificités du territoire.
4. Identifier et promouvoir les réseaux de santé non lucratifs comme alliés de la continuité de l'intérêt général sur les territoires (associations, mutuelles de santé, etc.)

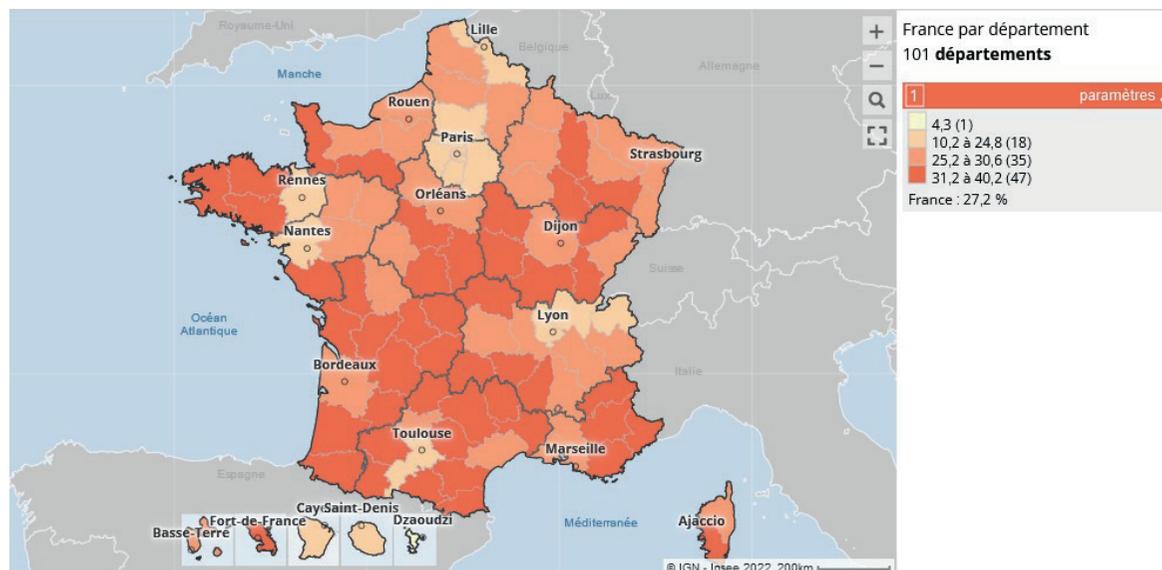


GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT GLOBAL DE LA POPULATION EN INSCRIVANT LES PROJETS DANS LE TEMPS LONG

Une ville durable est un espace où il fait **bon vieillir**. Dans cette optique, il convient de s'assurer que les personnes âgées sont bien **incluses** dans les projets d'installation d'une offre de soins facilement accessibles et que l'accompagnement de fin de vie est pris en compte dans les projets d'aménagement urbain. Ce sont l'ensemble des espaces publics des villes, des quartiers, et plus particulièrement ceux dans lesquels s'inscrivent les structures d'accueil des personnes âgées qui doivent être repensés afin de composer avec cette problématique. La volonté de *vieillir chez soi* est souvent présentée, à l'heure actuelle, comme un luxe mais elle pourrait devenir la norme en fonction de l'investissement des collectivités sur ce sujet.

“ Depuis 2015, les personnes âgées de **plus de 60 ans** sont **plus nombreuses dans la population française** que les individus de moins de 20 ans. [16] ”



Source : "Statistiques locales", Géoclip, 2022 -
Estimations de population : part des 60 ans ou plus au 1er janvier (%) 2022

[16] « Tableaux de l'économie française. Edition 2016 », INSEE, 2016



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

La **Ville de Pau** a entamé un projet de rénovation urbaine de son quartier Saragosse, dont 27 % des habitant·es ont plus de 60 ans et 14 % ont plus de 75 ans – au niveau national cela tend plutôt respectivement vers 25 % et 9 %. En initiant une réflexion à l'échelle du quartier, **la collectivité a été en mesure de poser les bases de l'un des premiers quartiers adaptés au vieillissement de France**. Chaque aménagement a été pensé à partir de périmètres restreints autour des résidences, puisque **la durée maximale que peuvent parcourir des personnes âgées avant d'avoir à se reposer est de 10 minutes** en moyenne. De plus, les aménagements ont pour objectif de lutter contre l'isolement social, phénomène qui touchait 5 millions d'adultes, dont 27 % de plus de 75 ans en 2017, et de favoriser les échanges **intergénérationnels** avec une résidence intergénérationnelle (44 logements, dont 21 logements adaptés aux séniors et 23 à destination des familles). D'un coût total de plus de 127 millions d'euros, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine prend en charge 39 millions d'euros pour ce projet, preuve de l'importance accordée par l'État à ce type d'entreprise et des possibilités de financement accessibles aux collectivités. Lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir « Villes et territoires durables », ce projet bénéficie également d'une subvention de 10 millions d'euros.



Source : "Pujols : une résidence intergénérationnelle thématique, c'est quoi au juste ?", La Dépêche.fr, 2023

Biens communs a lancé un projet **d'habitat partagé** à L'Haÿ-les-Roses, à destination des **malades d'Alzheimer**, alors que cette maladie concerne actuellement 25 % des plus de 75 ans. L'objectif est de permettre aux personnes atteintes de continuer à évoluer dans un cadre de vie alternatif à celui des EHPADs, souvent perçus comme des lieux de « fins de vie ». L'objectif de ces habitats partagés, avec jardins, est ainsi de préserver au maximum l'autonomie des personnes, tout en réduisant les pathologies associées à la maladie, notamment la dépression liée à l'isolement en établissement médico-social. Des auxiliaires de vie spécialisé·es sont mobilisé·es afin d'accompagner chaque jour les habitant·es de ces maisons, sur la base **d'activités communes** et de **participation à la vie associative** du quartier.

Finalement, en prenant en considération le vieillissement de sa population et les manières de mettre en place des solutions de « bien vieillir », les collectivités sont en mesure d'agir à d'autres niveaux, puisque la prise en charge des patient·es atteint·e·s de pathologies mentales incurables ou encore des personnes en situation de dépendance totale ou partielle ont également un coût en santé mentale pour les familles chargées de s'en occuper. Ainsi, **se soucier des personnes âgées dans les politiques de santé d'un territoire contribue au sentiment de bien-être global au sein de la ville durable**.



Source : biens communs



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



EN PRATIQUE

EHPAD, centre maternel et micro-crèche réunis pour favoriser le lien intergénérationnel en Pays de la Loire

Auparavant trois établissements bien distincts, l'EHPAD des Noisetiers, le Centre maternel « l'Ilot des Familles » et la micro-crèche « Les Lucioles » ont été regroupés à l'initiative de VYV 3 Pays de la Loire sur un même site afin de décloisonner les services et saisir l'opportunité de mettre en œuvre le rapprochement entre les générations. La dynamique créée permet non seulement de restaurer l'échange entre les générations mais aussi de sortir de la relation à sens unique. Il s'agit bien d'un enjeu relationnel et non occupationnel, chaque usager étant libre de s'engager, de participer ou non et reste acteur, et non pas bénéficiaire ou consommateur passif d'activités. Ainsi, famille, personnes âgées et enfants peuvent se rencontrer en respectant le rôle et la place de chacun.



Droits réservés

Une nouvelle offre d'habitat pour personnes âgées : la résidence Ekip'age en Bretagne

Dispositifs innovants et solidaires, les résidences Ekip'Age en Bretagne viennent répondre à une ambition d'accompagnement à la vie sociale des seniors. Les personnes âgées qui doivent quitter leur domicile mais souhaitent conserver une indépendance peuvent ainsi trouver une solution de logements indépendants, sécurisés et ergonomiques, proches du centre-ville et de la présence d'espaces verts. De plus un salarié prénommé « Ekipier » est présent plusieurs jours par semaine pour accompagner les locataires au quotidien et de favoriser le lien social et le développement d'actions de prévention. En assurant des loyers respectant les plafonds réglementaires des logements sociaux, le Groupe Arcade-VYV et VYV 3, porteurs de ces résidences à Baden, Pont-Péan, Le Rheu e Dinan, répondent à une demande sociétale forte tout en s'inscrivant dans une dynamique d'habitat inclusif.



Droits réservés



GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

À
RETENIR

Pour faire de la ville un espace où « il fait bon vieillir »

1. Délimiter le périmètre d'action : en priorité les quartiers densément peuplés de personnes âgées et leurs alentours, mais également les centres-villes et lieux de rencontres particulièrement fréquentés.
2. Associer les acteurs spécialistes des enjeux de vieillissement à l'élaboration des projets (ARS, professionnel·les de santé, habitant·es...).
3. Repenser l'espace public et les établissements médicaux-sociaux d'accueil des personnes âgées en prenant en compte les capacités et besoins de ces dernières (incitation à l'activité, entretien des échanges sociaux...).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ Anticiper le vieillissement de la population, exemple de Bordeaux Métropole, a'urba, 2020

<https://ii1.su/0z2FE>



- ✓ Bien vieillir chez soi : 2014 à 2020, évolution et tendance vers des habitats inclusifs, autonom'lab, édition 2020.

<https://www.autonom-lab.com/wp-content/uploads/2021/01/Etude-bien-veillir-2014-2020.pdf>



- ✓ Dossier thématique, Bien vieillir, Santé Publique France, 2022

<https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/bien-veillir>



- ✓ Les dossiers FNAU N°51. Comment la ville s'adapte aux seniors ? Vieillir en ville, Octobre 2021

<https://www.fnau.org/fr/publication/veillir-en-ville-comment-la-ville-sadapte-aux-seniors/>





GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE L'ACCÈS À UNE OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Aides financières pour garantir l'accès à une offre de soins pour tous·tes

Aides nationales et régionales

Il existe un certain nombre d'aides financières nationales et régionales soutenant l'accès de tous·tes aux soins (accès à l'IVG, création de maisons et centres pluriprofessionnels de santé, prévention, éducation à la santé, accompagnement face au vieillissement...). Elles sont distribuées par différents porteurs d'aides : les conseils régionaux et départementaux, services déconcentrés. Vous les retrouvez toutes (description, conditions d'attribution, liens pour candidater, temporalité de l'aide...) sur ce lien.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



✓ Les ARS publient de nombreux appels à manifestation d'intérêt sur divers sujets (plateforme d'accompagnement, projet en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap etc), permettant d'obtenir des aides financières. Vous trouverez la liste des appels à manifestation d'intérêt en cours sur ce lien.

https://www.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=appels+%C3%A0+projet&ars_site=&submit_search=Filtrer&submit_search=Filtrer



Aides européennes



✓ Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) permettent le co-financement d'investissements stratégiques « de haute qualité » selon les objectifs européens et régionaux transcrits dans les programmes opérationnels de chaque région. L'accès de tous·tes aux soins fait partie des objectifs stratégiques européens. De ce fait, la ville de Chalus, en Haute-Vienne, a pu bénéficier d'une aide européenne pour la création de sa maison de santé.

Pour consulter les programmes opérationnels dans votre région, les priorités d'investissement et les fonds auxquels vous êtes potentiellement éligible, vous pouvez consulter ce site et utiliser sa carte interactive.

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide>

✓ Le programme «L'UE pour la santé» (EU4Health) 2021 – 2027 vise à soutenir les systèmes de santé et à aider à relever les défis de l'accessibilité et de la résilience du secteur de la santé.

https://health.ec.europa.eu/funding/eu4health-programme-2021-2027-vision-healthier-european-union_fr

CONCLUSION

Prise dans son sens large, la santé exige, de la part des décideur·euses locaux·ales, une attention particulière.

Les collectivités sont à l'origine de décisions ayant une grande incidence sur le quotidien de leurs habitants. Ces décisions peuvent avoir un impact important sur les modes de vie et l'environnement des individus, qui déterminent en grande partie leur état de santé et leur niveau de bien-être. En ce sens, les collectivités se doivent d'être attentives à la bonne prise en compte des spécificités des quartiers, des villes et plus largement des territoires sur lesquels elles agissent. Les études et analyses de la composition des territoires doivent être préalables à tout développement d'un projet, qu'il soit de promotion de la santé, de déploiement d'infrastructures de sport, de mobilités actives, de commerces ou encore d'établissements médico-sociaux... Celles-ci impliquent l'ensemble des acteurs du territoire, privés comme publics, sur des champs de compétences très variés : les opérateurs de l'État, les entreprises impliquées dans la construction du projet, les professionnel·les de santé, les ARS.

Une phase de concertation est ensuite nécessaire afin d'impliquer directement les habitant·es dans la conception du projet. Avant la réalisation d'un projet, il semble nécessaire qu'il récolte l'adhésion de la population, d'autant plus que les projets d'aménagement du territoire sont à envisager sur le long-terme et auront une incidence durable sur le quotidien des habitant·es. Enfin, pour son financement, l'initiative peut être lauréate de différents appels à projets, alors que l'État a mis la santé et l'environnement au centre de ses préoccupations pour les années à venir, deux sujets interconnectés qui constituent le cœur même de la ville durable. C'est la raison pour laquelle les collectivités ont tout intérêt à rester attentives aux

appels à projets lancés par l'État et ses opérateurs, afin de constituer des dossiers en adéquation avec les objectifs visés, prenant en compte les habitant·es et leur bien-être. Pour la réussite de leurs projets, les collectivités territoriales se doivent d'avoir toujours pour objectif la réduction des inégalités de santé, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, sans distinction. Une initiative qui profite à l'individu le plus défavorisé est une initiative qui profite à la population dans son ensemble.

Aussi, il semble nécessaire de tisser un nouveau lien social sur la base de projets ambitieux d'aménagements favorables à la santé, porteurs de résilience et d'inclusion puisque « le territoire inclusif lutte contre toute ségrégation sociale et spatiale en réduisant les inégalités. Pour protéger et prendre en compte les plus vulnérables, il favorise la mixité sociale, grâce à des quartiers, des espaces publics, des lieux ou des occasions sources de cohésion sociale et de solidarité. »^[18]. Un territoire qui préserve la santé de ses habitant·es tout en favorisant les échanges et le lien social est un territoire qui respecte les ambitions de la ville durable.

[18] Le manifeste - France Ville Durable <https://francevilledurable.fr/association/manifeste/>

Le présent document est issu des travaux sur la santé et la ville durable développés dans le cadre d'un groupe de travail de France Ville Durable.

Nos sincères remerciements à nos copilotes :



Nous dédions ce document à la mémoire de Jean-Luc Bourget, Délégué à l'Innovation territoriale durable et aux Mobilités actives de la SNCF, copilote de ce groupe de travail

Et à tous les membres de France Ville Durable pour leur contribution

Collectivités locales, Entreprises, Etat et Experts réunis dans l'intérêt général pour accélérer les démarches de transformation écologique des territoires

Directrice de la publication : Camille Waintrop Boyon (FVD) - **Rédaction :** Florent Gouy de la Junior Entreprise de Sciences Po et Alice Silvin (FVD) - **Design Graphique :** RGI
Année de publication : 2023

FRANCE VILLE DURABLE



Rejoignez-nous !



contact@francevilledurable.fr



francevilledurable.fr



@Fr_VilleDurable



francevilledurable

